

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 3 juin 2014, à 19 h, au parc de l'Esplanade situé au 205, rue de l'Esplanade, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment portant l'adresse 1746, rue Parkdale, de façon à :

- Permettre de recouvrir la toiture par un revêtement de bardeau de tuile d'acier, alors que l'article 248 du Règlement de zonage 1700, n'autorise pas ce revêtement comme matériau de revêtement pour une toiture;

Lors de cette séance du mardi 3 juin 2014, à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 15 mai 2014

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement